

91B 02082  
Ju 1968

EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE  
DU TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE VERSAILLES

DEPOT DU

31 OCT. 1996

TRIBUNAL  
DE COMMERCE

**REQUETE AUX FINS DE DESIGNATION  
D'UN COMMISSAIRE AUX APPORTS**

**A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de VERSAILLES**

Monsieur Thomas DURAND, agissant en qualité de Président du conseil d'administration de la société CM International, société anonyme au capital de 600 000 F, ayant son siège social à VELIZY VILLACOUBLAY (78140), 13 avenue Morane Saulnier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de VERSAILLES, sous le n° B 337 952 915 (91 B 02082),

A l'honneur de vous exposer que :

une fusion doit intervenir entre la SA CM International et la SARL AGRO MANAGEMENT au capital de 50 000 F dont le siège social est situé à VELIZY VILLACOUBLAY (78140), 13 avenue Morane Saulnier, immatriculée au RCS de VERSAILLES sous le numéro B 381 510 197, par absorption de la SARL AGRO MANAGEMENT;

la SARL AGRO MANAGEMENT fera apport à la SA CM International sus désignée, à titre de fusion, de l'intégralité des éléments composant son actif, comprenant ses immobilisations, ses créances et ses disponibilités, évalué provisoirement à la somme de 208 316 francs, à charge pour elle de supporter la totalité de son passif comprenant ses dettes fiscales et sociales, évalué à la somme de 116 567 francs.

Il est ici précisé, d'une part, que :

- la société absorbée a pour activité le conseil en management, la réalisation et la conduite des études dans les domaines agricoles, alimentaires et financiers dans les secteurs industriels, coopératifs et mutualistes ainsi que la conduite d'action de formation,

- et que la société absorbante a pour activité la réalisation de recherches, d'études et de conseils par tous moyens et sous toutes ses formes dans tous domaines concernant les entreprises ou organismes privés ou publics notamment en matière de management, d'organisation, de gestion, d'informatique etc.

et, d'autre part, les éléments suivants :

	SA CM International (31/08/95)	SARL Agro Management (30/04/96)
Chiffre d'affaires net	15 616 551	70 000
Actif net	3 049 988	91 748
Total du bilan	9 966 072	208 316
Nombre de salariés	16	0

En outre, que Monsieur Jean Pierre QUEMOUN demeurant à LILLE (59), 29 rue Jacquemars Gielée, et Monsieur Rémi COCHARD demeurant à PARIS 8ème, 7 rue de Madrid sont respectivement commissaire aux comptes titulaire et commissaire aux comptes suppléant de la société absorbante.

Que la SA CM International est propriétaire de la totalité des parts composant le capital de la société AGRO MANAGEMENT. En conséquence, l'opération de fusion projetée ne nécessitera pas l'établissement du rapport prévu par l'article 377 de la loi du 24 juillet 1966 et ce, en application des articles 388 et 378-1 de ladite loi.

Cette fusion est projetée en vue d'une restructuration interne des sociétés concernées.

Les apports seront évalués sur la base de la valeur comptable.

Enfin, compte tenu dudit projet énoncé ci-dessus, la SA CM International demande à ce qu'il vous plaise, Monsieur Le Président, de désigner conformément aux dispositions des articles 193 et 378-1 de la loi du 24 juillet 1966 et à l'article 169 du décret du 23 mars 1967, tel commissaire aux apports ayant pour mission d'apprécier sous sa responsabilité la valeur des apports en nature devant être consentis à titre de fusion à la SA CM International par la SARL AGRO MANAGEMENT.

Fait à Vélizy Villacoublay,  
le 15 octobre 1996



Thomas DURAND  
Président du Conseil d'administration

# ORDONNANCE

**NOUS , Albert BIOUS**

**Président du Tribunal de Commerce de VERSAILLES  
assisté de Monsieur le Greffier du Tribunal .**

**Vu la Loi du 24 Juillet 1966 modifiée .**

**Vu le décret du 23 Mars 1967 modifié .**

**DESIGNONS : Mr MAISON slines**

demeurant à 92310 Sèvres  
6, rue de l'Ermitage

**en qualité de Commissaire aux Apports , pour apprécier sous sa responsabilité ;**

## SOCIETE CONCERNEE :

**La Société CM INTERNATIONAL dont le siège est 13 Avenue Morane Saulnier  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY**

**NATURE DE L'OPERATION : Apport en nature appartenant à :**

**La Société AGRO MANAGEMENT dont le siège est 13 Avenue Morane Saulnier  
78140 VELIZY VILLACOUBLAY**

**DESCRIPTION DE LA MISSION : Apprécier la valeur des apports et / ou les  
avantages particuliers .**

pour extrait conforme

**DELAIS DE PRESENTATION DU RAPPORT : Huit jours avant la date de  
l'Assemblée .**

**Il appartiendra au Commissaire ci dessus désigné de s'assurer qu'il ne  
tombe pas sous une incompatibilité prévue par l'Article 220 L .**

**Disons qu'il nous en sera référé en cas de difficultés .**

**Donné à Versailles , en notre Cabinet , le 29 OCT. 1996**

**Le Greffier ,**

**Le Président ,**

